

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-495

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 26**ÉTAT D****« Aides à l'acquisition de véhicules propres »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	0	0
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	0
SOLDE	30 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour l'année 2016, était initialement prévu au sein du CAS « Aides à l'acquisition de véhicules propres » un montant de bonus à reverser aux bénéficiaires concernés de 236 M€, ainsi que 30 M€ de prime à la conversion.

Comme le Gouvernement s'y est engagé à l'issue des débats portant sur la première partie, cet amendement vise à financer une extension du périmètre des bénéficiaires de la prime incitant au remplacement de véhicules roulant au diesel.

Ainsi, une enveloppe de dépenses supplémentaire de 30 M€ pour le programme 792 « Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants » est proposée afin d'anticiper le coût à venir de cette extension.